

IMPACT DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES POUR LES DISPOSITIFS MEDICAUX CONTENANT DU COBALT

Victoire LE BIGOT
Interne en pharmacie hospitalière
CHU de Nantes





Déclaration liens d'intérêts



Aucun





Introduction



- Lors de la conception d'un dispositif médical (DM), le choix des biomatériaux utilisés dépend de leurs propriétés
 - Physiques
 - Chimiques
 - Mécaniques
- Caractéristiques: biofonctionnalité et biocompatibilité





Introduction



- Évolutions réglementaires ces dernières années
 - Mercure
 - Bisphénol A
 - Phtalates
- Nouveau règlement des DM n°2017/745
- Règlement délégué n°2020/217
 - Classification CMR de toutes les formes de cobalt
- Impact de cette nouvelle classification CMR du cobalt pour
 - Les industriels
 - Les utilisateurs
 - Les pharmaciens
 - Les patients





Règlementations des substances chimiques

Règlement européen n°1907/2006 REACh

Enregistrement, Évaluation, Autorisation et restriction des substances chimiques

→ Maîtrise du risque chimique pour la santé et l'environnement

Règlement européen n°1272/2008 CLP

Classification, Étiquetage, Emballage

→ Classification des substances chimiques en fonction des risques qu'elles représentent

Agence Européenne des produits chimiques (ECHA)

Inscription de la classification dans l'Annexe VI du règlement CLP





Définitions CMR



 <u>Cancérogène</u>: Substance chimique seule ou en mélange susceptible de provoquer, aggraver ou augmenter la fréquence d'apparition d'un cancer

 <u>Mutagène</u>: Substance chimique seule ou en mélange susceptible d'altérer la quantité et/ou la structure de l'ADN d'une cellule ou d'un organisme

 <u>Toxique pour la reproduction</u>: Substance chimique seule ou en mélange susceptible d'altérer la fertilité des êtres vivants matures sexuellement, ainsi que le développement d'un individu à naître





Substances CMR



atégories?	Critères?	Mention2 d'avertissement2		
Danger⊡ avéré⊡	Potentiel@véré@thez@'homme@	Danger?		
Danger [®] supposé®	Potentiel 🗟 véré 🗈 the z 🗗 a nimal 🗈	Danger?		
Danger [®] suspecté®	Études thumaines to la filipation de la	Attention		
	Danger? avéré? Danger? supposé? Danger?	Danger?		

Classification des substances CMR selon le règlementation CLP

Les substances classées 1A et 1B concernées par le RDM 2017/745





Classification CMR du cobalt



- Règlement délégué n°2020/217
- Modification de l'annexe VI du règlement (CLP) n° 1272/2008

	Identification chimique	Nº CE	Nº CAS	Classement		Étiquetage				
N° index				Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger	Code(s) des picto- grammes, mentions d'avertisse- ment	Code(s) des mentions de danger	Code(s) des mentions addition- nelles de danger	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	Notes
«027-001-00-9	cobalt	231-158-0	7440-48-4	Carc. 1B Muta. 2 Repr. 1B Resp. Sens. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Chronic 4	H350 H341 H360F H334 H317 H413	GHS08 Dgr	H350 H341 H360F H334 H317 H413»			





L'élément chimique cobalt



- Métal de transition
 - Métal blanc
 - Ferromagnétique
- Cobalt : Oligoélément
 - Constituant de la vitamine B12
 - Apport exogène via les produits d'origine animale
 - Absorption par le facteur intrinsèque dans l'estomac
- Utilisation dans le secteur pharmaceutique
 - Radiothérapie (60Co)
 - Fabrication des DM





Les alliages à base de cobalt



- Alliages non ferreux
- Atomes de base : Chrome et cobalt
- Ajout possible d'atomes pouvant faire varier les propriétés physico-chimiques de l'alliage : Mo, W, C, Ni
- Deux principaux types d'alliages de cobalt
 - Cr-Co
 - Ni-Cr-Co
- [Chrome] > 11 % (m/m) : caractère inoxydable
- Propriétés mécaniques
 - Résistance à la fatigue: Alliages CrCo > aciers inoxydables
 - Elasticité : Alliages CrCo < Nitinol¹





Les alliages à base de cobalt



Biocompatibilité

- Excellente biocompatibilité : alliage adapté aux DMI long terme
- Résistance à la corrosion > alliages ferreux
- Phénomène de passivation
 - Oxydation du chrome avec de l'O₂ dissous
 - Formation d'une couche de CrO₃ à la surface de l'implant

Corrosion

- Plusieurs types de corrosion (liste non exhaustive)
 - Corrosion galvanique (prothèses dentaires)
 - Corrosion par piqûres (diminution de la couche de protection)
 - Tribocorrosion (frottements)



Libération de Co²⁺ dans l'organisme







Deux sources d'exposition

- Industrielle
 - Poussières de cobalt
 - Sensibilisant respiratoire
 - Sensibilisant cutané
 - Neurotoxicité

DMI

- Alliages Cr-Co
- Métalloses
- Cardiotoxicité
- Neurotoxicité
- Ototoxicité
- Toxicité ophtalmique







- Sensibilisant respiratoire (catégorie 1)
 - Symptômes : asthme, toux, oppression thoracique, sifflements, bronchite chronique
 - Fibrose pulmonaire¹
 - Établissement de seuils maximum d'exposition (ANSES France)
 - VLEP-8h pragmatique de 2,5 μg.m⁻³
 - Sur 15 min, ne pas dépasser 5 x la VLEP-8h (soit 12,5 µg.m⁻³)
 - Suivi médical du personnel
 - Dosage cobalturie
 - Fin de poste
 - Fin de semaine de travail







- Sensibilisant cutané (catégorie 1)
 - 2^{ème} métal le plus sensibilisant après le nickel¹
 - Pénétration transcutanée du cobalt sous forme de Co²⁺ favorisée par la sueur²
 - Dermatite de contact allergique : eczéma
 - Réaction allergiques: hypersensibilité de type IV
- Métalloses chez les patients porteurs de DMI en CrCo³
 - Prothèses totales de hanche (PTH)
 - Corrosion
 - Envahissement des tissus et ostéolyse







Cardiotoxicité¹

Variabilité de symptômes : diminution FEVG, perturbation de l'ECG, hypertrophie...

Neurotoxicité²

- Symptômes: migraines, neuropathies périphériques, troubles cognitifs...
- Quelques cas d'encéphalopathies décrits³

Ototoxicité et toxicité ophtalmique

- Toxicité vestibulaire et auditive⁴
- Diminution de l'acuité visuelle⁵
- Hypothyroïdisme⁶



(1) Mercier et coll., 1967, Can Med Assoc J.; (2) Catalani et coll., 2012, Hum Exp Toxicol.; (3) Tower et coll., 2021, JAMA Netw Open.; (4) Leyssens et coll., 2021, Int J Audiol. (5) Sanchez-Dalmau et coll., 2021, Arch Soc Esp Oftalmol; (6) Little and coll., 1958, J Pediatr.



Effet CMR du cobalt

W-W-S

- Règlement délégué n°2020/217 du 4 octobre 2019
 - Classification CMR de toutes les formes de cobalt à partir du 1^{er} octobre 2021

		Catégorie	Critère			
Cancérigène	cérigène 1B Danger supposé		Potentiel avéré chez l'animal			
Mutagène	2	Danger suspecté	Études humaines et/ou animales avec résultats non probants ou insuffisants pour classification 1A ou 1B			
Toxique pour la reproduction	1B	Danger supposé	Potentiel avéré chez l'animal			





Effet CMR du cobalt



- Effets mutagènes
 - In vitro sur des lignées de fibroblastes humains¹
 - Taux d'anomalies et d'abérations chromosomiques augmentent avec la [CO²+]
- Effets cancérigènes
 - Études in vivo (rat)
 - Exposition voie pulmonaire
 - Augmentation de l'incidence de la néoplasie alvéolaire et bronchiolaire²
- Effets toxiques pour la reproduction
 - Études in vivo (souris)
 - Atrophie testiculaire, diminution de la mobilité des spermatozoïdes
 - Réduction du poids de naissance et du poids des organes²





Les DM fabriqués à base de cobalt

W-O

- Présent dans de nombreux DM
- Chirurgie orthopédie
 - Implants articulaires (ex: PTH, PTG)
 - Ostéosynthèse
- Odontologie
 - Prothèses amovibles
 - Prothèses fixes (= prothèses conjointes)
 - Implantologie: pivots
- Cardiovasculaires
 - Valves cardiaques et clips de réparations mitrales bord à bord
 - Stents coronaires et périphériques
- Instrumentation chirurgicale



Prothèse de hanche



Impact pour l'industriel



- Justification de l'utilisation du cobalt dans les DM selon le RDM 2017/745
 - Substances CMR classées 1A et 1B
 - 10.4.2. Justification portant sur la présence de substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et/ou de perturbateurs endocriniens

La justification de la présence de ces substances repose sur les éléments suivants:

- a) une analyse et une estimation de l'exposition potentielle du patient ou de l'utilisateur à la substance;
- b) une analyse des substances, matériaux ou conceptions de substitution possibles, y compris des informations sur la recherche indépendante, les études ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs et les avis scientifiques des comités scientifiques concernés, lorsqu'ils sont disponibles, ainsi qu'une analyse de la disponibilité de ces solutions de substitution;
- c) des arguments expliquant pourquoi les substances et/ou matériaux de substitution, s'ils sont disponibles, ou une modification de la conception, si elle est réalisable, ne conviennent pas pour maintenir le fonctionnement, les performances et le rapport bénéfice/risque du produit; y compris la prise en compte du fait que l'utilisation prévue des dispositifs inclut le traitement d'enfants ou de femmes enceintes ou allaitantes ou d'autres groupes de patients considérés comme particulièrement vulnérables à ces substances et/ou matériaux; et





Impact pour l'industriel

W-W-

- Évolution de l'étiquetage
 - Pictogramme à apposer sur le dispositif médical
 - Système général harmonisé de classification (SGH)
 - Sur le conditionnement unitaire
 - Sur le conditionnement commercial si présent



- Évolution de la notice d'utilisation
 - Mention des risques résiduels
 - Les populations à risques: enfants, femmes enceintes...
 - Mesures de précautions appropriées
 - Pour le patient
 - Pour l'utilisateur





Impact pour le pharmacien



- Pharmacien hospitalier
 - Communication des nouvelles réglementations auprès des praticiens concernés
 - RDM 2017/745
 - Classification CMR du cobalt
 - Matériovigilance
 - Investigations
 - Expertise

- Pharmacien officinal
 - Détection des effets néfastes au comptoir





Impact pour le praticien



- Évaluation de la balance bénéfice/risque du DM avec cobalt
 - Réflexion d'une alternative sans cobalt
- Déclaration des effets indésirables (matériovigilance)
- Suivi des données
 - Des recommandations des sociétés savantes
 - Des données cliniques (ex: SCAC)
- Information au patient du risque CMR du cobalt
 - En fonction de la localisation
 - En fonction de la quantité de cobalt



Remise de la carte d'implant



Impact pour le patient



- Conservation de la carte d'implant
- Informer tous les professionnels de santé intervenant dans la prise en charge
 - Réflexion sur le bénéfice/risque d'un implant contenant CrCo
- Identifier les signes d'une potentielle intoxication au cobalt
 - Signaler au praticien toute anomalie





Discussion



- Milieu industriel
 - Valeurs limites d'exposition au cobalt
- Milieu de la santé
 - Pas de valeurs définies
 - Rapport SOFCOT en cours de rédaction
- Pas de corrélation entre la dose et les effets toxiques
- Pas de prise en charge par la Sécurité Sociale
 - Cobaltémie
 - Cobalturie



